

MECENAT ET SPONSORING DANS L'INDUSTRIE CINEMATHOGRAPHIQUE.

- Statut juridique contraignant
- Réglementation de la profession
de la publicit e(les contres parties)

- importance des budgets
- crise du cin ma
- Possibilit     3 niveaux

- a) la production
- b) la distribution
- c) exploitation

1) LA PRODUCTION

-Le CNC poss de un droit de regard sur la participation des E   la production d'un film.
ex:La fondation PHILIPP MORRIS et la fondation APPEL.Les pouvoirs publics aident   la production.

2) L'exploitation,

APPEL pour le m c nat.(POUR LE MECENAT.)

- 1 bourse d'encouragement pour les jeunes r alisateurs(83-86)
- 2 Participation au budget.
- 3 Cr ation d' v nement.

Attribution d'une prime pour stranger than paradise, de 150 000 fr.
 PHILIP MORRIS 77:82 Aide   la production, prime   la diffusion.
 Cr ation d' v nement, festival de Cannes, leader d'opinion ORSON WELLES.

LE MECENAT AU CINEMA RESTE ALLEATOIRE LE SPONSORING NE PEUT SE DEVELOPPER QUE SI LA REGLEMENTATION EVOLUT ET SI LA DIFFUSION EST IMPORTANTE.